

TAKAHUT

Les questions fréquentes

Les questions d'ordre général :

- **Comment ça marche ?**
 - Les avantages de TaKahut

TaKahut est une nouvelle plateforme qui permet l'échange de logement entre personnes à mobilité réduite, propriétaire ou locataire, en France et à l'étranger. Vous y trouverez des logements accessibles dotés de matériels adaptés. L'échange vous permettra de bénéficier de contacts paramédicaux, de bons plans et de bonnes adresses dans une région où vous avez tout à découvrir !

L'échange de logement est un mode de vie, basé sur la confiance entre personnes disposant des mêmes valeurs humaines. Ceci vous permettra, également, de découvrir de nouvelles cultures, de faire de nouvelles rencontres et pourquoi pas d'élargir votre réseau d'amis !

Enfin, dernier point non négligeable : l'échange de logement permet, également, de partir en vacances à "petit budget". Seuls les frais de déplacement sont à prévoir !

TaKahut est la solution rassurante et économique des personnes en fauteuil roulant pour des vacances adaptées.

- Je suis locataire, l'échange est-il légal ?

Si vous êtes locataire, vous pouvez tout à fait opter pour l'échange de maison. Vous n'êtes pas obligé d'obtenir l'accord de votre bailleur, les personnes accueillies étant considérées comme vos invitées. Nous vous conseillons, cependant, d'en aviser votre assureur.

- Je n'ai pas une maison mais un appartement, puis-je m'inscrire ?

Que vous habitiez une maison ou un appartement, vous pouvez vous inscrire et être membre de la communauté TaKahut.

- **Que faire pour que l'échange se déroule le mieux possible ?**

Il est très rare que des plaintes relatives au vol ou à des dommages soient rapportées lorsque des personnes échangent leurs logements. Par mesure de précaution, nous vous conseillons, malgré tout, de mettre sous clé vos objets de valeur.

- **Pouvons-nous échanger nos véhicules ?**

L'échange de véhicules, quoique complexe en fonction de votre handicap, reste envisageable. A chacun de s'arranger ! Si vous l'envisagez, assurez vous bien, au préalable, auprès de votre police d'assurance qu'une tierce personne puisse conduire votre véhicule. S'il y a des frais supplémentaires, déterminez qui devra les payer.

Nous vous proposons, par ailleurs, une solution alternative : <https://www.wheeliz.com/fr>, la plateforme dédiée aux locations de voitures adaptées.

- **Combien de fois puis je échanger dans l'année ?**

Vous pouvez échanger dans l'année autant de fois que vous le désirez à raison de 3 mois maximum par échange.

- **Les bons conseils pour réussir un échange**

Afin de réussir un échange de logements, une bonne communication est essentielle. Entrez en contact avec l'autre membre par mail, puis par téléphone ou skype afin de mieux vous connaître et de valider ensemble toutes les modalités de l'échange.

Assurez vous auprès de votre assureur habitation que vous êtes entièrement couvert lors d'un échange de logement.

Organisez vous et laissez des consignes claires et précises pour la remise des clés de votre logement.

Laissez réciproquement une maison propre et bien rangée avant et après votre départ, avec une petite réserve de produits de "base", afin que l'échange soit aussi agréable que possible.

- **Puis-je organiser un échange non réciproque ?**

L'échange non réciproque d'un logement n'est, actuellement, pas possible sur la plateforme TaKahut.

- **Comment confirmer ou annuler un échange ?**

L'échange se confirme via le contrat d'échange disponible et téléchargeable sur takahut.com.

L'annulation de l'échange s'exprime d'un commun accord entre les deux parties.

- **Comment ça marche avec les assurances ?**

Afin que l'échange se déroule sereinement et en toute sécurité, avant de vous engager, il est indispensable de vérifier votre couverture responsabilité civile vie privée et responsabilité civile villégiature, ainsi que celle du partenaire de l'échange qui occupera votre maison. Contactez votre assureur pour être certain que vous êtes pleinement couvert pendant la période d'échange.

Nous vous conseillons d'échanger avec l'autre membre une attestation délivrée par votre assureur qui précisera : l'identité juridique du titulaire (le nom, le prénom, l'adresse, les coordonnées, etc.), numéro du contrat d'assurance, adresse exacte de l'échange, la date d'arrivée et de départ sur le lieu.

- **Dois je verser un dépôt de garantie ?**

Le dépôt de garantie entre les deux membres dans le cadre d'un échange n'est pas obligatoire. Vous pouvez cependant le mettre en place si vous le souhaitez.

- **Comment activer ou désactiver mon offre ?**

Vous souhaitez désactiver temporairement votre offre, cliquez sur le bouton "clôre l'annonce". Pour la ré-activer, cliquez tout simplement sur le bouton "ré-ouvrir l'annonce".

- **Comment utiliser la messagerie ?**

La messagerie vous permet d'entrer en contact avec un autre membre de la plateforme. Pour utiliser la messagerie, cliquez sur les boutons "contacter" et "demande d'échange". Vous pouvez dialoguer avec chaque membre aussi souvent que vous le souhaitez.

- **Pourquoi ajouter des photos ?**

Nous vous conseillons de mettre en ligne les photos de votre maison ou appartement que vous souhaitez échanger afin de mettre en avant votre annonce. Cela augmentera vos chances de recevoir des demandes de séjour chez vous. Pensez à mettre une photo "attrayante" sur l'image principale de votre annonce, afin d'inciter plus de membres à vous contacter.

- **Comment finaliser un échange réciproque ?**

Lorsque vous aurez trouvé la personne avec qui échanger votre maison, il est conseillé, même si la convivialité et la confiance prévalent, de formaliser l'échange par un document écrit. Nous vous

conseillons de compléter le contrat d'échange téléchargeable sur le site takahut.com. Vous y indiquerez, entre autres, les adresses des logements, la durée de l'échange et les modalités de remise des clés.

- **Peut-il y avoir des frais supplémentaires pour le ménage, l'électricité, la climatisation ... ?**

Certains hôtes peuvent demander des frais supplémentaires pour le ménage, l'électricité ou le chauffage. Il n'y a alors pas de règles. C'est aux deux parties de se mettre d'accord sur ces modalités pratiques. Vous êtes totalement libre de vous organiser avec votre hôte/invité.

Il est, par contre, indispensable de discuter de ces frais avant la finalisation de la demande d'échange, pour éviter les mauvaises surprises. Nous vous conseillons, également, de spécifier ces frais sur le contrat.

- **Comment s'échanger les clés avec mon invité ?**

Vous pouvez remettre les clés de votre logement à votre invité de plusieurs façons :

1. Demander à un voisin, un ami ou une personne souvent sur place de remettre les clés à votre invité.
2. Cacher les clés dans un endroit convenu avec votre invité : boîtier avec un code, pot de fleurs, etc.
3. Envoyer un double de clé par courrier à vos invités avant le séjour.

- **Comment puis-je donner un avis sur un échange ?**

Vous pouvez donner un avis sur l'échange effectué sur l'onglet "Commentaires" de chacune des annonces de la plateforme. Un commentaire permettra de rassurer chaque membre de la communauté.

- **Puis je échanger mon logement avec un logement à l'étranger ?**

L'échange à l'étranger est tout à fait possible. Il vous suffit de consulter les offres disponibles sur TaKahut.

Les questions par rapport à l'accessibilité :

- **Comment être sûr que le logement sera bien accessible ?**

Le principe de TaKahut est de proposer des logements adaptés au handicap. Chaque annonce illustrée par des photos, vous donne les particularités et détails du logement. Nous vous conseillons fortement de contacter l'autre membre afin d'avoir plus de précisions. C'est en effet aux deux parties de vérifier la faisabilité de l'échange en matière d'accessibilité.

- **Mon logement n'est pas vraiment adapté, puis-je être référencé ?**

Si votre logement présente des inconvénients sur l'accès (infrastructures et/ou équipements), précisez les dans la zone dédiée nommée "Difficulté(s) d'accès" lors de la création de votre annonce. Si votre logement convient à votre mobilité, il conviendra sans nul doute à une autre personne au profil similaire.

Si toutefois, votre logement ne vous paraît vraiment pas adapté, nous vous conseillons de nous contacter afin que nous puissions évaluer ensemble du référencement possible ou non sur la plateforme.

- **Puis je être référencé, si je ne souhaite pas prêter mon matériel ?**

Si vous ne souhaitez pas prêter certains de vos équipements, comme par exemple, un fauteuil de douche, précisez le dans votre annonce et mettez-le sous clef, lors de la période d'échange, afin qu'il ne soit pas utilisé.

- **J'ai besoin d'informations complémentaire sur le transport, les activités et loisirs possibles....**

Votre hôte vous donnera toutes les informations liées au transport et activités dédiés aux personnes à mobilité réduite. N'hésitez pas à lui poser toutes les questions que vous vous posez.